



Guide d'auto diagnostic « Plan mercredi » - Département de la Vendée -

Le plan mercredi vise à renforcer la dimension éducative des accueils de loisirs périscolaires du mercredi en créant les conditions pour que cette journée constitue un temps éducatif complémentaire de l'école, quel que soit l'organisation du temps scolaire de la collectivité. Il s'agit d'une démarche volontaire d'amélioration continue des services d'accueil et d'animation rendus aux familles. Cette dynamique s'appuiera sur les acquis des Projets éducatifs de territoire (PEDT) élaborés depuis septembre 2013.

Eligibilité

Pour s'inscrire dans le plan mercredi, une collectivité doit remplir trois conditions cumulatives :

- Conclure un projet éducatif territorial (PEDT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation.
- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association ou une autre collectivité.
- S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique.

Auto diagnostic

Le guide d'auto diagnostic, proposé par le Groupe d'Appui Départemental (GAD), a pour objectif de vous aider à définir les contours plus précis de la mise en œuvre du plan mercredi dans votre collectivité et à mieux cerner l'ambition éducative de vos accueils périscolaires. Cet outil permettra d'auto-évaluer l'existant afin de vérifier s'il répond aux critères d'exigence du label plan mercredi.

Pour chaque domaine, le guide définit trois niveaux : « mis en place », « à améliorer » et « non développé à ce jour ». Il s'agit d'identifier une position initiale et de permettre une progression. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à moyen terme.

Le guide d'auto diagnostic est à compléter conjointement par la collectivité porteuse du PEDT, l'organisateur et le directeur de l'accueil de loisirs du mercredi, en lien avec l'école. Il convient de compléter un document par accueil de loisirs. Les documents suivants devront être annexés : projet éducatif, projet pédagogique, plaquette ou tout autre document susceptible d'étayer l'avis de la commission tripartite. Le PEDT, les projets éducatifs et pédagogiques de l'accueil et le projet d'école constituent des supports essentiels pour compléter le guide d'auto diagnostic plan mercredi. Les fédérations membres du Groupe d'Appui Départemental (GAD), Francas, Ligue de l'enseignement, PEP, Familles rurales, Ifac, peuvent vous accompagner dans l'élaboration de cette démarche.

Une labellisation partielle n'est pas possible. Tous les accueils périscolaires du mercredi d'un territoire devront renseigner un document.

Instruction

Une fois renseigné, le guide sera retourné à la DSDEN en fonction du calendrier pré défini, pour instruction par la commission tripartite.

Conventionnement et labellisation

L'octroi de la labellisation donnera lieu à la signature d'une convention dite « Charte qualité plan mercredi ». Elle engage la collectivité à organiser ou à veiller à ce que les accueils périscolaires de son territoire soient organisés dans le respect de la charte. Cette convention sera signée par le maire ou le président de l'EPCI, lorsque les dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires des écoles lui ont été transférées, le préfet de département, la directrice académique des services de l'éducation nationale et la directrice de la CAF. La convention peut également être signée par les partenaires locaux. Exemples : autre collectivité ou association organisatrice des ou d'un accueil(s) de loisirs périscolaire(s), club sportif, bibliothèque... La convention est établie jusqu'au terme de la convention PEDT.

Le label incarne l'enfant au cœur de trois domaines d'activités mis en place dans le plan mercredi : nature, culture et sport.

Peuvent utiliser ce label :

- Les écoles
- Les accueils de loisirs
- Les collectivités
- Les associations partenaires



Il doit être utilisé conformément à la charte d'usage.

<http://planmercredi.education.gouv.fr/le-label-plan-mercredi>

Aides financières

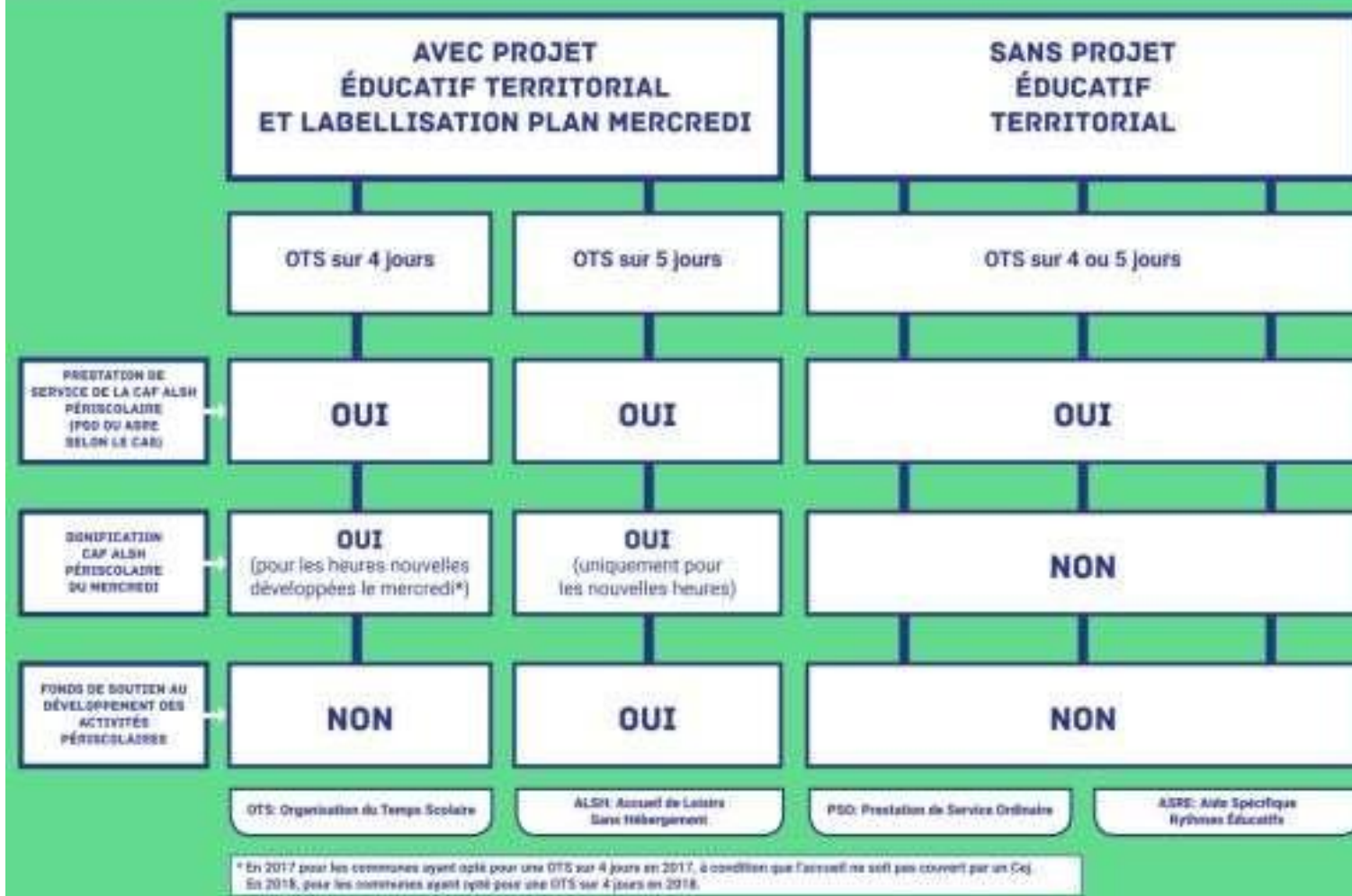
Les communes dont les écoles fonctionnent sur 5 matinées ont toujours accès au fonds de soutien de l'État destiné au développement des activités périscolaires. Il est versé à toutes les communes pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat pour lesquelles les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (décret n° 2015-996 du 17 août 2015).

L'aide de l'État est constituée de :

Une aide forfaitaire de 50 € par élève et par an

+ 40 € par élève et par an pour les seules communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) dite « cible » ou la dotation de solidarité rurale (DSR) dite « cible », ainsi que dans les DOM.

Dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion 2018-2022, la branche Famille poursuit son soutien aux accueils de loisirs sans hébergement par le biais de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) et de sa participation au « plan mercredi ». Ce soutien permet d'aider les collectivités à maintenir leur offre existante et à développer une nouvelle offre sur le temps du mercredi (avec la majoration de 0,46€/h et par enfant sur les nouvelles heures déclarées), à hauteur de 500 000 nouvelles places à l'horizon 2022.



Fiche d'identité de la collectivité

date de la demande :

Nom de la collectivité : Bois-de-Céné
Correspondant chargé du dossier :
Nom, prénom, fonction : Heline Sandrine, Adjointe enfance jeunesse
Téléphone : 06 40 42 67 82
Mail : sandrinehelene.bdc@gmail.com

PEDT
Date : Janvier 2023 - Septembre 2025
Si avenant, date de l'avenant :

Ecoles concernées :
Ecole Jeanne d'Arc (Place Trois Baronets, 85710 Bois-de-Céné)
Ecole du Marronnier (7 rue Gaston Dolbeau - 85710 Bois-de-Céné)

Organisation du temps scolaire :

4 Jours 4, 5 Jours

L'organisateur du temps périscolaire est le même pour toute la semaine ? Oui Non

Nom de l'organisateur de l'accueil du mercredi (si différent de la collectivité) : Association La Cabane aux Loisirs

une collectivité une association

Localisation (adresse postale) : 13 place des Trois Baronets 85710 Bois-de-Céné

N° de déclaration de l'accueil: 0850016AP000121

Amplitude d'ouverture de l'accueil le mercredi (horaires): 7H30-18H30

Correspondant chargé du dossier :
Nom, prénom, fonction : Sylvia RABAUD, Directrice
Téléphone : 09.67.77.48.75
Mail : direction.cabaneloisirs@gmail.com

Autres accueils de loisirs périscolaires (matin, soir)
Nom de l'organisateur de l'accueil (si différent de la collectivité) : Association La Cabane aux Loisirs
 une collectivité une association
Localisation (adresse postale) : 13 place des Trois Baronets 85710 Bois-de-Céné
N° de déclaration de l'accueil : 0850016AP
Amplitude d'ouverture de l'accueil (horaires) : 7h30-8h30 / 16h15-18h45
Correspondant chargé du dossier :
Nom, prénom, fonction : Sylvia RABAUD, Directrice
Téléphone : 09.67.77.48.75

Signatures de la convention Plan Mercredi

Autres signataires que celles du Maire, du Préfet, de la directrice académique et de la directrice de la CAF : Association La Cabane Aux Loisirs.

Personnes qui ont contribué au renseignement de l'auto diagnostic

Nom/prénom	Fonction	Téléphone/mail
HELINE Sandrine	Adjointe enfance jeunesse	06 40 42 67 82 / sandrineheline.bdc@gmail.com
RABAUD Sylvia	Directrice de l'association la Cabane aux Loisirs	09 67 77 48 75 / direction.cabaneloisirs@gmail.com

Auto diagnostic plan mercredi sollicité pour l'accueil de loisirs :

Existence d'un diagnostic	Indicateurs	Situation de départ - auto évaluation		
		Mis en place	à améliorer	Non développé à ce jour
	Existence d'un état des lieux des structures locales : écoles, ACM, écoles de musique, clubs sportifs, bibliothèque, musée...		X	
	Identification de personnes ressources	X		
	Prise en compte du contexte social du territoire	X		
	Analyse des besoins des enfants et des familles		X	
	Projet construit en fonction des spécificités du public	X		

Explicitez:

Un diagnostic est existant sur le territoire. Il a été élaboré en juin 2022 avec les données plus récentes. Il vient d'être validé.

La communication est très régulière et efficace entre l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Lors de prise de décision, le conseil municipal est questionné en s'appuyant sur l'existant. L'adjointe est régulièrement en contact avec l'association la cabane aux loisirs et avec les deux écoles.

Les familles ont pris l'habitude de se déplacer en mairie ou dans les différentes structures du territoire pour questionner sur des situations, les échanges peuvent également se faire par mail.

Les spécificités du public et du territoire sont prises en compte dans l'ensemble des projets car cela fait maintenant plusieurs années que la volonté est de proposer des accueils de loisirs de qualité, qui répondent aux besoins spécifiques de chacun (parents et enfants).

La municipalité est en cours de l'ABS (l'analyse des besoins sociaux).

Un questionnaire a été effectué par la cabane aux loisirs auprès des familles pour développer le lien et la parentalité.

Instance de pilotage PEDT	Indicateurs	Situation de départ - auto évaluation		
		Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
	Réunion de tous les acteurs éducatifs concernés : élus, enseignants, organisateurs et directions des accueils de loisirs périscolaires, parents, associations, partenaires...		x	
	Fréquence des réunions annuelles : a minima 2 par année scolaire		x	
	Identification comme un lieu d'échange et de construction		x	

Explicitez:

Les réunions du comité de Pilotage sont bien prévues, l'ensemble des acteurs éducatifs y est invité (enseignants, association la cabane aux loisirs, parents, élus et partenaires). La période sanitaire et des changements de fonctions ont entraîné un arrêt sur les dernières rencontres. L'objectif est de reprogrammer des rencontres du COPIL : 2 fois par année scolaire : en début d'année scolaire pour permettre aux différents acteurs de se retrouver pour échanger sur les différents projets annuels prévus et autour du mois de Juin pour faire le bilan et pouvoir parler du programme à venir de l'été.

En dehors de ces temps de rencontres officiels, les échanges se font très régulièrement entre tous les acteurs. La Collectivité a bien conscience d'agir pour l'ensemble des enfants du territoire et a envie de créer une vraie continuité éducative. Cette instance de pilotage permet de maintenir et d'impulser le dialogue entre tous les partenaires. L'instance de pilotage devra évoluer pour permettre à tous les partenaires de s'y retrouver, que chacun puisse s'exprimer, présenter son projet pour l'année, les objectifs qu'ils se fixent et essayer de créer des passerelles et des projets communs. Ce temps permettra de formaliser la politique enfance jeunesse du territoire.

Fonctionnement de l'équipe de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi	Indicateurs	Situation de départ - auto évaluation		
		Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
	Stabilité et permanence de l'équipe	x		
	Temps de concertation et de régulation réguliers	x		
	Temps de préparation intégré au temps de travail des animateurs	x		
	Temps dédié à la relation organisateur / équipe		x	
	Rôle et missions de chaque membre de l'équipe prévus dans le projet pédagogique		x	
	Modalités d'intervention de personnes extérieures à l'équipe envisagées dans le projet pédagogique : présentation du projet, des règles de vie, des spécificités du public...		x	
	Le directeur de la structure exerce pleinement son rôle de formateur auprès de l'équipe	x		
	Temps consacré à la formation continue des membres de l'équipe		x	

Explicitez:

L'association « la Cabane aux Loisirs » est en gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire sur Bois-de-Céné. L'organisation du mercredi est construite autour d'une équipe stable et permanente. L'ensemble de l'équipe intervient sur tous les temps périscolaires du matin et du soir ainsi que le mercredi. Il y a une vraie harmonie dans le projet proposé sur la structure en cohérence avec la présence de l'équipe. Des animateurs supplémentaires viennent renforcer l'équipe sur les temps extrascolaires. L'ensemble du personnel intervient en face à face public que ce soit la direction, les animateurs qui a été formée. Tous les lundis matins, l'équipe d'animation a un temps dédié de bilan, préparation et formation. Ce temps privilégié permet à l'équipe d'échanger sur la semaine passée sur tous les temps périscolaires. La directrice peut accompagner les animateurs sur des temps de concertation, des temps de formation, d'échanges, de présentation d'outils. Ce point sera à améliorer en fixant un calendrier pédagogique de formations sur l'année. La directrice intervient ponctuellement sur des aspects de formation en lien avec des situations vécues. Ce temps est dédié également à la préparation du programme d'activités.

Directrice BPJEPS LTP et la directrice adjointe BAFD en cours.

Le projet pédagogique est en train d'être réactualisé par la direction. Il va préciser les rôles et fonctions de l'équipe. La directrice devra veiller à prendre un temps à part entière lors de la venue d'intervenants pour présenter le projet pédagogique. La directrice est vigilante pour permettre aux salariés de bénéficier de temps de formation continue. Même si l'organisation horaire ne le permet pas toujours, les élus et la direction ont bien conscience de l'enjeu de former les animateurs. Ils ont entre autres pu bénéficier de cycles de formation proposés par la DSDEN et les Francas.

Certaines formations ont été reportées en raison de la situation sanitaire.

Rythme	Indicateurs	Situation de départ - auto évaluation		
		Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
	Optimisation de l'aménagement des locaux	x		
	Attention portée aux besoins des enfants, adaptabilité du programme	x		
	Aménagement des temps de repos adapté à l'âge	x		
	Disponibilité des équipes pour faire vivre les temps de repas comme un temps éducatif	x		
	Temps de vie quotidienne, notamment les transitions, conçus comme des temps éducatifs au service du projet	x		

Explicitez:

L'aménagement des locaux permet à la fois de travailler en grand groupe mais aussi de se retrouver en petits groupes. Les salles offrent des espaces pédagogiques différents et bien définis permettant des activités manuelles, un coin ludothèque, un pôle ludique. La collectivité est actuellement sur un projet de construction d'équipements scolaires avec dans l'optique de permettre à l'accueil périscolaire de bénéficier d'une grande salle polyvalente. Ce projet a été réfléchi pour permettre cette jonction entre les différents partenaires éducatifs car tous les établissements se trouveront à proximité (comme c'est le cas aujourd'hui).

Dans l'organisation de la journée du mercredi, une grande place est donnée au respect du « rythme de l'enfant ». En effet, cette journée doit à la fois permettre à l'enfant de se reposer mais aussi de pouvoir se défouler, de s e d i v e r t i r ou de créer s'il le désire. Le matin est consacré aux activités par groupe d'âge dans le cadre d'un projet d'animation travaillé par cycle. L'après-midi débute par un temps calme ou une sieste se poursuit par des activités à la carte (l'enfant choisit en fonction d'un panel d'activités). Toute la journée est ponctuée de moment où les enfants sont libres de choisir ce qu'ils veulent faire s e l o n l e u r s e n v i e s .

Le temps du repas est un moment convivial géré du début jusqu'à la fin par l'équipe d'animation. Il n'y a pas d'agents de la restauration. Ce temps est donc anticipé, organisé et prévu comme un temps d'animation à part entière. Les animateurs l'ont construit pour permettre aux enfants d'être acteurs de ce temps de vie quotidienne. Ils participent donc à toutes les tâches. L'équipe d'animation déjeune avec les enfants et ils prennent le temps de discuter, manger et échanger (contrairement aux autres midis de la semaine).

En dehors du temps du repas, les enfants restent acteurs de l'ensemble des temps de la journée en s'entraînant et prenant part aux goûters pour exemple.

Participation des mineurs	Indicateurs	Situation de départ - auto évaluation		
		Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
	Participation des mineurs au fonctionnement de l'accueil	x		
	Participation des mineurs à la programmation des activités		x	
	Participation des mineurs dans l'évaluation globale	x		
	Degré d'autonomie, de responsabilisation des mineurs, démarche projet, notamment pour les plus grands		x	
	Mise en place de modalités diversifiées (temps d'échange, boîte à idées, questionnaire, conseil de centre...)		x	

Fiche conseil Faire pleinement participer les enfants http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/planmercredi-attentes_besoins-participations.pdf

Explicitez:

La participation des mineurs fait partie des objectifs éducatifs de la structure, nous travaillons sur l'autonomie des jeunes et c'est un axe prioritaire pour l'année 2022. Nous souhaitons mettre en place un projet permettant aux enfants de choisir leurs activités le mercredi. Le travail va démarrer par la formation de l'équipe pour comprendre les attendus de la fonction dans ce genre de projet. Nous avons commencé à amorcer des animations mais les questionnements des animateurs résident dans leurs rôles.

L'implication des enfants dans l'évaluation globale: Les différentes tranches d'âges sont concernées, des plus petits aux plus grands, car tous ont des choses à dire, des souhaits à exprimer. Aujourd'hui lors de temps spécifiques réfléchis au préalable par les animateurs, les enfants font savoir, ce qu'ils ont aimé, ce qu'ils n'ont pas aimé, ce qu'ils souhaiteraient faire. Ils peuvent s'exprimer sur des points différents : activités, temps du repas, du goûter, ambiance au sein du groupe, aménagement de la salle... Les outils utilisés sont adaptés en fonction de l'âge des enfants (jeux de smiley pour les 3-5 ans pour le « j'aime », « j'aime pas », temps d'échanges pour les plus grands...). Ces temps de participation doivent être améliorés par la création d'outils faciles à utiliser pour eux, les animateurs ont besoin de s'enrichir sur de nouveaux outils pédagogiques ludiques et adaptés.

L'autonomie et la responsabilisation sont des axes importants de notre projet pédagogique. Les enfants sont donc fortement impliqués dans le choix des activités. La réalisation de cet objectif passe par la mise en place de temps qui favorisent la prise de parole, le partage des idées et la libre expression. Le développement de l'accueil passera pour les jeunes de 9 à 13 ans avec concertation sur leurs envies est en cours afin de développer des projets sur lesquels les jeunes sont acteurs ou porteurs.

Règles de vie et vivre ensemble	Indicateurs	Situation de départ - auto évaluation		
		Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
	Existence de règles de vie arrêtées en concertation avec les enfants	x		
	Échanges entre les différentes tranches d'âge favorisés	x		
	Communication des règles de vie ou de règlement intérieur aux familles	x		
	Réflexion engagée sur la médiation, la gestion de conflit		x	
	Organisation de moment de régulation avec les enfants	x		
	Réflexion sur le développement des compétences psycho sociales ¹	x		

Explicitiez:

Les règles de vie sont discutées et mises en place avec et pour les enfants, elles évoluent en fonction du groupe (enfants et adultes). Les règles de vie sont écrites et affichées dans chaque salle. Chaque enfant valide et signe cette charte commune.

La forme d'affichage est différente en fonction de l'âge. Pour les plus de 6 ans, des photos et des textes illustrent les règles.

Les règles de vie se construisent et s'intègrent avec le temps mais surtout elles peuvent être différentes selon les individus (règles de vie différentes selon l'âge)...

Nous travaillons sur la mise en place d'activités entre les différentes tranches d'âges. La journée du mercredi est propice à la rencontre et à l'animation intergénérationnelle. Une action avec le CCAS et la CAL a été mise en place. L'action "écris moi un sourire" avait pour but de créer du lien entre nos enfants et les seniors de notre commune. Les enfants se connaissent et se reconnaissent très bien au sein de la structure car nous les accueillons sur les autres temps périscolaires de la semaine. L'équipe d'animation est force de propositions sur des animations adaptables aux différentes tranches d'âges. La communication du règlement intérieur est remise à chaque famille lors de l'inscription et en début d'année scolaire. La mise en place des règles de vie à l'intérieur des salles est réalisée avec les enfants et rendue visible aux familles. Nous prenons le temps en fin de journée de le présenter aux parents. Un espace d'information est disponible pour les familles avec à leur disposition le règlement intérieur.

En lien avec le projet d'école et une réflexion de l'équipe d'animation, le projet est de développer des outils, des temps d'animation autour des émotions, de la communication puis de la gestion de conflit. L'équipe souhaite dans un premier temps que les enfants puissent reconnaître leurs émotions pour pouvoir les verbaliser. La notion de « compétences psychosociales » n'est pas présente dans le projet pédagogique cependant les objectifs autour de la citoyenneté et du bien vivre dans sa tête et dans son corps font l'objet d'une attention particulière sur les temps d'accueil. La structure associative attache une grande importance à ce que les enfants soient capables de répondre aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.

Evaluation	Indicateurs		Situation de départ - auto évaluation		
			Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
Contours de l'évaluation	Adéquation entre les projets éducatif et pédagogique et la réalité de l'accueil		x		
	Adaptation du projet aux caractéristiques du public		x		
	Niveau d'implication des mineurs			x	
Méthode	L'ensemble des acteurs est associé à l'évaluation : organisateur, directeur, animateur, enfant, famille, partenaires			x	
	Identification des axes d'évaluation			x	
	Outils de recueil de données adaptés. (exemple : entretien, questionnaire...)		x		
	Définition de critères et d'indicateurs			x	
	Définition d'orientation en fonction de l'évaluation réalisée			x	
Temporalité	Evaluation régulière du projet pédagogique, puis réorientation si besoin		x		

Explicitez:

La directrice met tout en place afin de rendre vivant son projet pédagogique. A certains moments, il faudra qu'elle fasse des liens visibles entre la théorie et le terrain notamment dans son rôle de formatrice auprès de l'équipe. Ainsi, les enfants et les animateurs pourront plus facilement, pour chaque activité proposée, se référer et se positionner par rapport aux objectifs du projet pédagogique.

L'évaluation est un point à ce jour fréquent : elle se caractérise par des bilans hebdomadaires avec l'équipe, de bilans de fin de journée avec les enfants, d'échanges informels avec les familles ou de retours mails, parfois par un questionnaire de satisfaction. Un travail sur la construction de nouveaux outils d'évaluation est en cours par la direction.

Axe 1 Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Indicateurs	Situation de départ- auto évaluation		
		Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
	1 Présentation du projet pédagogique périscolaire en conseil d'école		x	
	2 Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation		x	
	3 Lien entre projet d'école et projet pédagogique du périscolaire (objectifs éducatifs partagés)		x	
	4 Planification de temps de communication inter direction	X		
	5 Existence d'outils d'inter-connaissance : réunion de rentrée, trombinoscope...		x	
	6 Harmonisation des règles de vie sur l'ensemble des temps de l'enfant		x	
	7 Mutualisation des locaux, du matériel		x	
	8 Mise en place de projets transversaux		x	
	9 Déclinaison des parcours éducatifs ² sur lestemps scolaires et périscolaires	x		
	10 Lien avec les acteurs de la petite enfance			x
	11 Lien avec les structures pré adolescent/adolescent		x	
	12 Mise en place de formation inter professionnelle		x	

Fiche conseil développer la complémentarité éducative :

http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/planmercredi_omplementarite.pdf

Explicitez:

Analyses de positionnement dans la grille

- 1- Le projet pédagogique de La Cabane aux Loisirs est présenté aux directeurs des écoles, à la rentrée scolaire, lors de la première réunion du comité de pilotage.
- 2- Prise de connaissances des projets d'école lors de la réunion de pilotage de rentrée et par des échanges de mail, à ma demande. Le projet d'école ne nous est pas transmis.
- 3- Des animations collectives entre les écoles et la CAL permettent de maintenir un lien, comme le carnaval au mois de mars. Ce lien est tenu par une communication via les réseaux entre l'APE, l'APEL et la CAL afin d'organiser des temps de réunion et de concertation.
- 4- Une bonne communication réside actuellement entre tous les acteurs éducatifs. Des temps informels d'échanges ont lieu régulièrement, sur la cour, au portail, en classe, concernant des situations d'enfants, de familles ou des projets.
Les directeurs d'école se déplacent également vers la Cabane aux loisirs, si nécessaire, pour communiquer.
- 5- Outils inter connaissances : Un trombinoscope et des photos de l'équipe sont envoyées aux familles et visibles à l'intérieur et extérieur des locaux de la CAL, des informations sont régulièrement diffusées au sein de la mairie dans le bulletin municipal permettant de repérer les équipes et les projets
- 6- Une charte du « Bien vivre ensemble » est établie à la CAL par les enfants et l'équipe pédagogique. Celle-ci reprends des règles de vie identiques aux écoles.
- 7 - Une partie des locaux et du matériel est mutualisés en juillet avec l'école du Marronnier. Étant donné que la fréquentation des enfants est en constante augmentation sur les mercredis, nous souhaitons trouver des locaux d'accueil plus grand ou supplémentaire.
- 8- Quelques projets transversaux ont vu le jour, comme l'organisation autour de la manifestation « Carnaval », ouverture aux écoles à un rallye sur la découverte du territoire à l'initiative de la CAL.
- 9- Les parcours éducatifs sont présents sur le temps scolaire et certains sont repris dans le projet pédagogique périscolaire.
- 10- Il n'y a pas de lien avec la petite enfance de proposer
- 11- Il n'y a pas de partenariat avec des structures Ado car il n'y en a pas autour de nous. Cependant, la CAL développe depuis plus d'1 an, un club pré ado à destination des +9ans. Ces actions ponctuelles sont les mercredis après-midi et/ou en journée.
- 12- proposition de formation (exemples : journée DSDEN) ou d'intervention à l'initiative des écoles. Par ex, toute l'équipe pédagogique de la CAL a participé à des interventions sur le harcèlement et le droit à la différence à l'initiative de l'école privée. Renouvellement de formation PSC1 et SB.

Perspectives d'actions :

- 1- Le projet pédagogique du mercredi devra être présenté au conseil d'école pour une meilleure visibilité auprès des enseignants, des élus et parents d'élèves.
- 2- Demander à recevoir par mail le projet d'école afin de pouvoir le partager avec l'équipe d'animation pour faire évoluer des projets communs
- 3- Après une lecture complète des projets d'école, d'autres actions pourraient voir le jour. Comme celle autour du « jardin » (thématique de l'école 2022/23) de l'école privée qui pourrait être partagé avec la CAL pendant les périodes de vacances scolaires. La parcelle sera entretenue par les enfants de l'ACM, hors périodes scolaires.
- 5- Demander un trombinoscope des enseignants
- 6- Un seul et même outil pour harmoniser les règles de vie entre la CAL et les écoles est à prévoir. A évoquer en comité de pilotage.

- 7- Nous allons solliciter la municipalité afin de trouver une solution, en terme de local, pour pallier à l'augmentation de fréquentation des accueils du mercredi. La municipalité de Châteauneuf sera également sollicitée.
- 8- Nous devons approfondir nos projets transversaux comme « le jardin partagé » où la CAL peut se positionner sur les temps de vacances. Programmer des projets transversaux dès la rentrée lors de la première réunion de pilotage.
- 10- Nous allons faire une demande auprès de la MAM de Bois de Cené pour un partenariat sur les mercredis. Organiser des rencontres enfants MAM/ACM
- 11-Solliciter la municipalité pour accéder à un local en direction des pré-ados.

Axe 2 Inclusion et accessibilité de tous les publics (enfants et leurs familles)	Indicateurs		Situation de départ- auto évaluation		
			Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
	1 Adaptation des locaux pour l'accueil des différents publics		x		
Inclusion des enfants porteurs de handicap	2 Inclusion des enfants en situation de handicap			x	
	3 Préparation de l'accueil de l'enfant en amont avec la famille		x		
	4 Adaptation des aménagements et locaux			x	
	5 Formation des animateurs			x	
	6 Adaptation des activités			x	
Accessibilité	7 Prise en compte de l'éloignement géographique de l'accueil pour certaines familles (transport...)				x
	8 Tarification en fonction des quotients familiaux		x		
Relation aux parents	9 Existence d'outils d'information pour les familles : site, plaquette, affiche, réseaux sociaux...		x		
	10 Communication du projet pédagogique aux familles			x	
	11 Organisation de réunions d'information pour les familles			x	
	12 Existence d'une instance de participation des parents : conseil des parents, bureau...			x	
	13 Aménagement d'un espace d'accueil				x

Fiche conseil favoriser l'inclusion <http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/planmercredi-accueil-inclusif.pdf>

Explicitez:

Analyses de positionnement dans la grille

1-Les locaux sont adaptés

2- Les enfants en situation de handicap peuvent être accueilli.

3-Dans la mesure où la famille évoque le handicap de l'enfant, nous prenons un temps pour échanger sur le bien être de l'enfant et ses besoins. Pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap lourd, des réunions pluridisciplinaires sont organisées en présentielles ou en distancielles, avec la famille, les professionnels de santé, l'AESH et la direction de la CAL. Des bilans d'accompagnement sont aussi partagés en direction de la CAF.

4-Les locaux sont adaptés mais la hausse de fréquentation des enfants fait qu'une salle supplémentaire pour être plus au calme peut manquer à un enfant qui a besoin de se recentrer et/ou se reposer.

5-Les animateurs ne sont pas formés aux accueils spécifiques, bien qu'ils en aient fait la demande. Des formations avaient été planifiées mais annulées pendant la période Covid.

6- Les activités sont adaptés aux capacités de l'enfant. En autonomie ou avec l'aide d'un animateur, l'enfant est acteur.

7- Nous n'avons pas de retour des familles sur l'aspect géographique.

8-La tarification au QF est appliquée.

9-Chaque période, des plannings d'activités des mercredis sont envoyés aux familles par mail, diffusés via notre page Facebook, le portail famille et le site de notre commune. Les plannings sont également affichés au niveau de notre structure, vers l'extérieur, ainsi que sur un panneau d'affichage devant les écoles. On constate que peu de parent communique avec leur enfant sur la programmation des mercredis. Les familles sont globalement satisfaites et confiantes sur le programme proposé. Manque un outil pour que le parent trouve sa place dans l'organisation du mercredi.

10-Le projet pédagogique est affiché dans l'ACM. Il est envoyé aux familles en début d'année scolaire. Peu de famille semble en prendre connaissance.

11-Il n'y a pas de réunion d'informations en direction des familles, mis à part lors des réunions de rentrée (sept) dans les écoles où les membres du CA présentent notre structure, la rencontre « Porte ouverte -Café Bonne Année » et l'Assemblée Générale.

12-les parents membres du bureau de la Cabane aux Loisirs sont actifs lors de manifestations que nous proposons. Ceux-ci accompagnés par d'autres parents, membres de l'APE ou l'APEL. Afin de pouvoir continuer certaines manifestations au sein de la commune, ces membres ont fait le choix de mutualiser leurs efforts. Recruter de nouveaux bénévoles, même pour quelques heures, est compliqué.

13-Nos locaux ne disposent pas d'espace d'accueil et nous n'avons pas la possibilité d'aménagement.

Perspectives d'actions :

4-Demande auprès de la municipalité de locaux supplémentaires pour pouvoir garder l'accès à la salle sieste comme un espace de détente et de repos à tout moment.

5-Il est prévu de repositionner des formations SDJES sur « le handicap/ enfants en difficultés » pour répondre à la demande des salariés et pour enrichir l'inclusion au sein de notre structure.

9-Pour intégrer et sensibiliser les parents sur l'accueil du mercredi. Mettre en place un sondage sur le choix des thématiques abordées, activités proposées sur les mercredis, ceci pour que les parents aient la possibilité de donner leur avis.

10-Une version simplifiée du projet pédagogique est prévue afin d'en faciliter la lecture pour les familles. Il sera envoyé par mail, en complément du PP, courant avril, avec les perspectives pour l'été.

11-Nous allons présenter les projets et mini séjours de l'été avec préinscription pendant l'Assemblée générale afin d'attirer les parents.

12-Nous cherchons « à recruter » de nouveaux parents mais cela est difficile

Axe 3 Inscription des activités périscolaires sur le territoire et mise en valeur de la richesse des territoires	Indicateurs	Situation de départ- <u>auto évaluation</u>		
		Mis en <u>place</u>	<u>à améliorer</u>	<u>non développé à ce jour</u>
	1. <u>Découverte</u> du territoire, de l'environnement naturel	<u>x</u>		
	2. <u>Découverte</u> des institutions			<u>x</u>
	3. <u>Découverte</u> du patrimoine historique local		<u>x</u>	
	4. <u>Construction</u> de partenariat avec des établissements et/ou associations culturelles	<u>x</u>		
	5. <u>Construction</u> de partenariat avec des associations d'éducation populaire		<u>x</u>	
	6. <u>Construction</u> de partenariat avec des établissements et/ou association sportifs(ves)			<u>x</u>
	7. <u>Implication</u> des habitants dans le projet pédagogique (interventions de parents, d'élus, de bénévoles, d'agents territoriaux...)		<u>x</u>	
	8. <u>Rôle</u> pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : lien avec les structures culturelles et sportives, <u>propositions</u> de découverte de ces loisirs ...		<u>x</u>	

Fiche conseil construire des partenariats <http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/plamercredi-partenariats.pdf>

Explicitez:

Analyses de positionnement dans la grille

1-Nous profitons très régulièrement du parc de La Vallée Bignon (espace vert, table, sanitaires, structure et jeux en bois) qui est en accès directe avec notre cours. Nous avons mené (animateur/enfant) le projet d'un rallye d'orientation permanent sur ce parc, à destination des familles et des écoles. Nous nous déplaçons également vers le parc François BRAUD, à l'autre bout de la commune.

2-Nous sommes en lien avec le CCAS et le Conseil des habitants de la commune pour évoquer et partager des projets sur la commune. Par exemple, le banc des copains a vu le jour dans les écoles et dans notre ACM, l'action « Raconte-moi un sourire » à destination des seniors isolés.

La découverte des institutions est peu développée.

3-La découverte du patrimoine historique est peu développée. A l'initiative de la municipalité, nous sommes conviés à visiter les expositions d'artistes locaux - contemporain ou historique. Nous nous y rendons avec les enfants lors des accueils du mercredi si les écoles n'y sont pas allées les jours précédents.

4-Un partenariat est mis en place avec la bibliothèque « Cénélivre ». Nous nous déplaçons à la bibliothèque avec les enfants. « Cénélivre » nous prête des livres à la demande. Ils doivent également nous fournir des livres gracieusement. Nous adhérons aussi à la Médiathèque de Challans.

5-Actions ponctuelles : Les Francas - accès à des malles pédagogiques. Visite du jardin Bio de La Bardonnière (CEMEA). Une construction de partenariat sur des mercredis n'est pas développée. Manque de proximité.

6-Associations sportives peu présentes sur la commune. Bois de Cené ne bénéficie pas de salle de sport. Les clubs d'Ultimate et de Football viennent déjà dans les écoles, chaque année, pour des cycles de découvertes. Nous n'avons pas d'autres clubs sportifs sur la commune. Le coût des transports ne nous permet pas de nous déplacer vers d'autres communes régulièrement.

7-Certains habitants répondent présent à nos sollicitations tel que les bénévoles de la bibliothèque qui ouvrent « Cénélivre » selon nos besoins, les membres de l'asso le CLAC pour nous faire découvrir un bagage de cigogne sur le territoire, des agents techniques pour la pose de nos bornes d'orientation...Les parents n'interviennent pas sur les temps du mercredi car ils ne sont pas disponibles.

8- Nous ne sommes pas un frein dans l'organisation des loisirs du mercredi chez l'enfant. Cependant nous n'avons rien de mis en place pour y tenir un rôle car souvent les enfants se rendent dans une commune voisine

Perspectives d'actions :

2- Inviter quelques représentants du conseil d'habitant et du CCAS à la première réunion du Comité de pilotage afin de mettre en place 1 action commune/an avec le conseil d'habitant ou CCAS

4- Nous souhaitons aménager un coin « Bibliocalme » avec les enfants afin d'avoir un endroit dédié et permanent au calme. La sélection des livres devra se faire, en partie, avec les enfants et les livres que nous proposera Cénélivre. Ce projet devrait être abouti avant l'été 2023.

5-Nous envisageons un partenariat avec les jardins de la Bardonnière (protection de la nature, découverte culturelle et artistique

6-Nous devons faire venir à nous le matériel et/ou éducateur sportifs - avec la perspective de sport en extérieur.

Axe 4 Richesse et variétés des activités	Indicateurs		Situation de départ- auto évaluation		
			Mis en place	à améliorer	non développé à ce jour
Diversités	1	Proposition d'activités culturelles et artistiques	x		
	2	Proposition d'activités scientifiques	x		
	3	Proposition d'activités civiques et citoyennes	x		
	4	Proposition d'activités numériques		x	
	5	Proposition d'activités de découverte de l'environnement	x		
	6	Proposition d'activités éco-citoyennes	x		
	7	Proposition d'activités physiques ou sportives	x		
	8	Approche ludique et récréative	x		
	9	Organisation de sorties régulières	x		
Objectifs	10	Activités au service d'objectifs définis	x		
	11	Activités organisées en cycle dans une logique de parcours		x	
	12	Activités élaborées en relation avec le socle commun de culture, de compétences et de connaissances ⁴		x	
	13	Valorisation par une réalisation finale : spectacle, objet, tournoi ...		x	
	14	Participation fondée sur le libre choix des enfants	x		
	15	Activités adaptées à l'âge des enfants	x		

Ressources mises à disposition par le ministère de la culture : <http://planmercredi.education.gouv.fr/ressources-ministere-de-la-culture>

Ressources mises à disposition par le ministère des sports : <http://planmercredi.education.gouv.fr/ressources-ministere-des-sports>

Explicitez :

Analyses de positionnement dans la grille

1- Nous proposons régulièrement des activités artistiques et culturelles en format activités manuelles ou de jeux

2- 2 mercredis/an sont programmés autour de la thématique des sciences

3- Les droits de l'enfants sont abordés avec tous les enfants de 3 à 13ans. Sous forme de jeu, de discussion-débat, de lecture...

L'équipe pédagogique a à cœur de faire entendre et comprendre les droits et les devoirs de chacun aux enfants, afin que le bien vivre ensemble soit respecté au sein de notre ACM.

- 4-Nous développons quelques activités autour du numérique selon notre matériel et nos compétences. Par exemple, on s'appuie sur des escape game numérique et l'appli Génialy. Des activités autour de la prise de photo et du montage sont réalisées plusieurs fois/an. Nous pouvons laisser à disposition des enfants du matériel numérique pour effectuer des recherches, selon une thématique abordée.
- 5-La découverte de notre environnement est exploitée par les biais des expositions organisées par la municipalité liée au littoral, au marais, à la biodiversité de notre territoire... La thématique du rallye d'orientation que nous avons réalisé avec les enfants est accès sur notre environnement-les enfants ont fait des recherches sur Bois de Cené et sur la cigogne qui est la mascotte de BDC et présente sur notre commune. Nous avons fait le lien avec le CLAC (Asso des Amis des Cigognes) pour observer un bagage de cigogneaux.
- 6- Les enfants participent au tri des déchets. Accès à la malle Trivalys une fois /an. Nous sortons faire des balades éco Citoyen dans notre commune pour ramasser les déchets.
- 7- Chaque mercredi, des jeux extérieurs sont organisés pour chaque tranche d'âge. La salle de motricité est également utilisée, selon les besoins. Les enfants ont la possibilité de quitter le centre pour se rendre à leurs activités sportives du mercredi.
- 8-Nos activités sont systématiquement organisées dans une approche ludique.
- 9- Nous organisons quelques sorties en demi-journée, selon notre thématique. Par exemple, visite fromagerie Beillevaire, Médiathèque de Challans, piscine, Bibliothèque municipale... Notre organisation en demi-journée d'accueil les mercredis ne facilitent pas les sorties avec les départs et les arrivées de 12h et/ou 13h30. Les déplacements en car engendre un coût important pour un temps court de sortie.
- 10-Les activités proposées sont en accord avec les objectifs attendus du projet pédagogique.
- 11-Nous avons développé des cycles sur les mercredis avec le parcours orientation, parcours escape game, parcours artistes peintres...
- 12-Pas pour l'instant
- 13-Dans notre cour, des expositions des œuvres des enfants sont organisées ponctuellement.
- 14-Les enfants ont le choix entre plusieurs activités (activités manuelles, activités jeux/motricité, jeux libre choix). Ils sont aussi en mesure de proposer des activités selon leurs envies.
- 15-Les activités sont adaptées à la tranche d'âge (durée, compréhension, intérêt, matériel, nombre d'enfant , aide de l'animateur...)

Perspectives d'actions :

- 2- Avoir un animateur référent sur cette thématique serait un plus. Que celui-ci cherche à diversifier et enrichir les activités autour des sciences en étant formé ou avec de la recherche de ressource.
- 3- on souhaite mettre en place « un conseil des enfants » afin qu'ils soient encore plus acteur, plus investi dans leur mercredi. Cela leur permettra aussi une ouverture sur de nouvelles activités civiques et citoyennes.
- 4- Nous allons voir s'il est possible de mettre à disposition des enfants un pôle numérique en accès libre, avec des consignes bien établies. (selon le matériel et la place disponible dans l'accueil)
- 5-Nous souhaitons continuer à utiliser les bornes d'orientation du parc pour avoir une approche ludique sur diverses thématiques. Nous souhaitons mettre en place un rallye sur la faune et la flore de notre territoire.
- 11-Nous prévoyons un parcours pour le coin « Bibliocalme » avec recherche de livre par les enfants, confection et mise en place du coin pour ensuite les emmener vers le concours des jeunes lecteurs.

Suite à l'auto diagnostic de l'existant que vous venez de renseigner, merci d'exprimer ci-dessous vos motivations, votre adhésion à la démarche proposée et vos perspectives de progrès :

Avis motivé et perspectives de la collectivité porteuse du PEDT partagés avec l'accueil de loisirs :

Le travail partenarial est existant sur la commune de Bois-de-Céné. Les acteurs éducatifs se connaissent et se reconnaissent. La mise en place et l'animation d'un comité de pilotage a permis d'ancrer ces relations et de formaliser des perspectives communes. Les élus municipaux s'appuient en grande partie sur l'association « la cabane aux loisirs » et les établissements scolaires pour développer leur politique enfance jeunesse. Ils ont une vraie envie de conforter ces partenariats et de créer du renouveau en s'appuyant sur les forces existantes. La collectivité souhaite avant tout répondre aux besoins des enfants en assurant des accueils adaptés tout en s'adaptant à la demande des familles.

L'enjeu, aujourd'hui, est de consolider le rapprochement des différents acteurs éducatifs sur la commune autour d'un projet commun, porteur de valeurs éducatives partagées et cohérentes. Le PEDT signé en 2019 se veut comme un outil, permettant une cohérence sur l'ensemble du territoire, une adhésion et une implication de l'ensemble des partenaires concernés, une continuité éducative entre les projets enfance et une véritable articulation sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Le plan mercredi est également une belle réponse aux actions mises en place par l'association « la cabane aux loisirs » avec l'ensemble des acteurs. L'équipe pédagogique a vraiment compris l'enjeu de cette reconnaissance. Ce temps de travail sur l'auto diagnostic plan mercredi est un point d'étape qui a permis aux différents acteurs de se poser pour questionner leurs fonctionnements. Ils se sont tous fixés des objectifs en vue d'avancer dans la reconnaissance de ce mercredi. L'accueil périscolaire est un lieu de vie, un espace transitionnel sécurisant, un temps éducatif. Espace éducatif singulier, l'accueil périscolaire se caractérise par la diversité d'activités qui peut être proposée. Mais au-delà, c'est une attention générale à l'enfant que souhaite montrer l'association.

Décision de la commission

- Labellisation plan mercredi accordée pour la période

- Labellisation non accordée

Avis :

Afin de mesurer la progression, le guide d'auto diagnostic devra être complété, et transmis à la DDCS, un an après la labellisation.

1 Compétences psycho sociales :

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 1993 : Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.

Les 10 compétences :



2 Parcours éducatifs :

Inscrits dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, les parcours éducatifs visent à favoriser la continuité des apprentissages et à créer les conditions de réussite tout au long de la scolarité. Ces parcours se construisent avec les équipes pédagogiques en s'appuyant sur les grands axes définis par les textes. Ils sont également le lieu privilégié pour faire vivre des partenariats au service des projets des élèves. Il existe quatre parcours éducatifs : - Parcours citoyen

- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Parcours avenir
- Parcours santé

3 PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences.

4 Socle commun de culture, de compétences et de connaissances :

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

